

## COMPOSITION DES JURYS

Année universitaire 2024-2025

### La Directrice de l'INSTITUT AGRO DIJON

Vu le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
Vu le Décret n° 2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » et approbation de ses statuts ;  
Vu l'arrêté du 26 juillet 2019 accordant la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » à délivrer des diplômes nationaux ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Le jury du **MASTER 2 STAAE, Parcours MP<sup>2</sup>** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025

**Président :** - Elias BOU-MAROUN (Maître de conférences Institut Agro)

#### **Membres :**

- Ali ASSIFAOUÏ (Maître de conférences uB)
- Sébastien DUPONT (Maître de conférences Institut Agro)
- Laurent GAL (Maître de conférences Institut Agro)
- Régis GOUGEON (Professeur uB)
- Cosette GRANDVALET (Maître de conférences Institut Agro)
- Stéphane GUYOT (Maître de conférences Institut Agro)
- Thomas KARBOWIAK (Professeur Institut Agro)
- Hélène LICANDRO (Maître de conférences Institut Agro)
- Camille LOUPIAC (Professeur Institut Agro Dijon)

#### Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'établissement et sur le site internet Institut Agro Dijon

Fait à DIJON, le 26 novembre 2024  
Pour la Directrice de l'Institut Agro Dijon

Bénédicte MACE,  
Directrice de la DEVE

